

Un sermon patriotique

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **54 (1916)**

Heft 20

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-212127>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

* * *

Quant à la question du « Chant national » nous ne sommes pas non plus d'accord avec le Comité genevois.

Nous reconnaissons, avec ce comité, qu'il est très regrettable que cette question d'un « chant national », soit, chez nous, encore pendante. Car, en fait, nous n'en avons pas, de « chant national ».

Il y en a bien un, l'officiel, c'est-à-dire : « Rufst du mein Vaterland » ou, pour les Romands : « O monts indépendants ». Mais l'air de ce chant n'est pas propre à la Suisse. C'est à cause de cela, peut-être, que le chant officiel et appartient, en tout premier lieu, la consécration du chant national, ne semble pas, dans son ensemble, avoir ratifié le choix officiel.

A côté de cela, nous avons le « Cantique suisse », qui, de plus en plus tend à se substituer au précédent. Mais encore qu'il réunisse, à juste titre, plus de suffrages que le chant officiel et surtout qu'il soit plus suisse — il l'est même tout à fait — certains trouvent que, ni dans ses paroles ni dans sa musique, il n'a la véritable allure ni le véritable caractère d'un « hymne national ». Il y a bien quelque chose à dire.

Alors, donc, il nous en faut un autre, qui soit bien suisse et qui ait l'allure et le caractère voulus. D'accord !

Mais c'est là où nous nous séparons du comité genevois. Nous ne croyons pas que le choix de ce « chant national » doive se décider comme ça, froidement, c'est-à-dire par une consultation populaire — qui, du reste, ne donnera jamais un résultat unanime — et que confirmeront les Chambres fédérales après une discussion académique et, en l'occurrence, oiseuse.

Ce n'est pas cela !

Ce chant doit être l'expression spontanée d'un grand mouvement national, une manifestation de l'âme de tout le peuple, en un moment solennel de son existence, manifestation qui ne se discute pas, mais qui s'impose et qui s'accepte unanimement. Alors, à ses accents, tous les cœurs, sans acception de race, de langue, ni de confession, vibrent à l'unisson. Il réalise vraiment, chaque fois qu'il est entonné et quelles que soient les circonstances, l'union de tous les enfants de la même patrie.

Des événements se préparent, qui devront forcément dissiper à jamais les malentendus, les divergences de sentiments qui nous ont divisés et, partant, renouveler le pacte helvétique. Ils provoqueront, sans doute, ce moment solennel de la vie du peuple, dont nous parlons plus haut, et feront éclore, spontanément, cet hymne national qui, chanté d'un même cœur dans nos trois langues nationales, scellera l'union nouvelle des Suisses, libres et indépendants, dans l'Europe régénératrice de la justice et du droit.

Sachons attendre !

J. M.

Une relique. — M. X. est un chasseur qui ne donne pas de transes au gibier. Chaussé, guêtré équipé, armé comme Tartarin partant pour la chasse au lion, après avoir le jour durant couru champs et bois et brûlé toute sa poudre, il est bien rare que, le soir, il ne soit obligé d'acheter quelque pièce de gibier tué par un colègue ou quelque braconnier pour ne point rentrer bredouille.

Un soir qu'il n'avait pas trouvé occasion de remplir sa gibecière, il entre chez un marchand de comestibles et, à la hâte, achète un lièvre dont l'odeur attestait la maturité avancée.

Une fois à la maison, il porte glorieusement le lièvre à la cuisinière, qui soulève l'animal par les oreilles pour juger de sa taille et de son poids. Soudain, elle recule en faisant une horrible grimace :

— Ma foi, Monsieur, s'écrie-t-elle, celui-là, c'était le moment de le tuer !

LA GRÉVA DAI « FRONDÈ »

On desai dein le papai, y a cauquie senan-nès, que nos sordà, à la frontière, n'avai rein de cartouchès po teri su le fend-l'air d'Allemagne que vignont prevolà nòdtront pays. Ne sein pas se l'est la vretà, mà mè rassovigné daò teims io l'ètai onco bien de n'autr' affère : nòdtrè sordà n'avai min de pétairù ; l'avai falliu le leu reteri po le « transformer au système prussique », coumein diont.

Dein ci teimps, on fasà lo tsemin de fà d'Ecclièpeins à Dzonì. C'ètai per on delon, leindéman de paie, le z'ovrà dè totè nachons que travaillont per inque-n'avan pas étà conteins de lau salèrè. Se rasseimbliaront n'a bouna trepa — l'ètai bin trai ceint — ti dâi bon diablo et décidan de fèrè n'espèce de grève, de parcouri tota la ligne por arretà lè travaux. aò bin fèrè recrètrè lè dzorna. L'aurion dâ avèsà lè z'autoritâ d'âi veladzo io voliafont passa, po ne pas fèrè poeire af bravè dzeins.

On de cè veladzo qu'ètai bin plliaci po vairè veni lo mondo de lieni ve arrevà lè trepa avouè lo drapeau nâi ein titâ. Lè pouros paysans cruront que l'irè n'a trepa dè Moldaves que venian saccadzi lo pays de Vaud.

La municipalita s'asseimblia vitò po vairè cein que falliâi fèrè.

Le decidâ dè mettrè ti le sorda su pi, armâ et équipâ. Mâ aò moment de bailli lè z'ordrè aò commis d'exercice, on municipau fa que cein n'irè pas possiblo vu qu'on avâi ti reteri lè fusis.

Et lè gaillâ aò drapeau nâi avancive todzo. Lè municipau n'ètai pas à nocè. Que fèrè ?

Aprî n'a discuchon on va vers lo maitre cordagni, l'ètai on nommé Schmutz et on lâi commanda dâi « frondè » en pé po arma la melice, ein atteindeint dâo reinfort. Pu por gagni daò teims, la municipalita einvouè lo commissèro doò veladzo, bon vilho petit suisse, accoutema af z'étrandzi, po parlemeinta avouè lè grévistres.

Aprî on long babeladzo, lè grévistres promessiront de ne rein fèrè de mâu ai dzeins, se on leur baillâi à tzacon on bocon de pan et de fromadzo, avouè onna picholetta.

Dinse fut fé. Mâ peindein ci teimps la municipalita aòbliâ lo cordagi et sé frondè. Lo gaillâ taillivè qu'on diablo dein lo coè ; le fâ dâi frondè, lè et sè trai z'ovrai, tot lo resto de le sannanna.

Ma fai quand lo cordagni allâ porta se n'ovradzo à la municipalita, ce fut on trafî de la metzance. Coumein n'avai pas convenu daò prix ne purant pas s'einteindrè. Le falliu alla dévan lo dzudzo.

Vouaiquî cein que l'est quan le sorda n'ein pas laò fusis.

K.

Wui sela !

Une jeune Allemande, en pension dans le canton de Vaud pour apprendre le français et qui se pique de progresser dans cette étude, entendit chanter la fameuse chanson de « Mignon » : « Connais-tu le pays où fleurit l'orange ? ». Elle en fut si ravie qu'elle l'apprit par cœur. Une de ses amies, l'ayant entendue chanter à son tour cette chanson, lui demanda de lui en écrire les paroles. La jeune Allemande y consentit et par amour propre, sans doute, ne voulant pas copier, écrivit de mémoire.

Voici le premier strophe :

Gone dū le peie, u flōri lorasche
Le pei de fridoar, el e rosa merwei
U la pris et si du el Loaso sile sche
U la tut leseson e mürmür les apeï
Se la gō sche wudre wiwr u eme emürir
Sela wui sela !

(Authentique)

UN SERMON PATRIOTIQUE

Pour faire suite à notre article du 22 avril, intitulé : « Les assemblées paroissiales de 1798 », M. L. Demont, receveur de l'Etat, à Morges, a l'amabilité de nous adresser le texte d'un sermon patriotique prononcé à Morges le dimanche 4 février 1798, sur ces paroles Jean VIII v. 33 : « Vous connaîtrez la Vérité et la Vérité vous affranchira », par le citoyen Dumaine, Ministre du St-Evangile et Instituteur de Belles-Lettres, à Morges.

M. Dumaine avait été invité, par le Comité Provisoire de Morges, à prêcher sur le grand événement qui nous avait rendu la Liberté (révolution vaudoise du 24 janvier 1798).

Voici quelques passages intéressants de ce sermon et qui sont de tout temps.

« ... Patrie ! oh ma patrie ! quelle est aujourd'hui cette voix, qui résonne des bords du Léman jusques aux plaines de Morat, du fond de nos vallées jusques à la cime de nos montagnes !

» Ah ! si c'étoit la voix de la discorde et de la licence qui brise tout lien social ! grand Dieu ! elle ne laisseroit d'autres traces que des ruines du sang et de l'opprobre ; si c'était la voix de l'ambition, elle seroit étouffée par la force étrangère ou par les troubles intérieurs ; bientôt elle succomberoit sous le choc des passions humaines, qui, dès qu'elles sont sans frein précipitent nécessairement la chute de tous les Etats.

» Mais c'est un cri de justice, c'est le cri de l'amour de la patrie ; c'est la voix de cette liberté sublime qui produisit les Moïse, les Néhémie, les Socrate et les Catons. Venez donc, oh mes Concitoyens et mes Frères ; venez à Dieu avec Union et Concorde ! Vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous affranchira.

» Réglaient aujourd'hui nos réflexions sur les circonstances critiques dont notre sort dépend, nous dirons : 1° en quoi consiste cette vérité indiquée dans le texte ; 2° comment scellant la base de notre conduite cette vérité peut nous conduire au bonheur. »

* * *

« ... Qui de vous, ô mes concitoyens et mes frères, ne célébrerait pas ici les bontés infinies de ce Dieu, qui en nous donnant la liberté, remet entre nos mains la décision de notre salut politique, sans en exiger aucun prix ; sans nous faire passer à travers ces tempêtes civiles, ces révolutions de sang, dont les maux incalculables sont cent fois plus à redouter que le plus précieux des biens de la vie n'est à désirer.

» Malheur donc à l'esprit inquiet ou prévenu qui viendrait troubler une marche aussi prudente, aussi tranquille !

» Malheur à celui, qui, pour soutenir des préjugés, des privilèges individuels ou des relations de crédit, chercherait par des voyes secrètes, par des discours insidieux, à s'isoler de ses compatriotes, à substituer ses opinions particulières aux grandes vues politiques, qu'une Providence qui semble nous être plus particulièrement qu'aux autres nations, vient de nous faire adopter par le vœu général du peuple, vœu soutenu par l'influence de la Grande Nation, qui met sa gloire dans sa générosité pour le faible, et dans sa justice envers ses amis et ses voisins.

» De tels hommes auraient beau prendre le masque du bien public ; leur orgueil percerait à travers ce masque, et loin de se prosterner devant ces nouveaux Haman, l'homme probe ne verrait en eux que les Contempteurs des vertus de ce divin Jésus, qui nous a laissés un modèle si parfait de générosité, de mépris pour les biens du monde, de docilité, de dévouement au bien public, d'éloignement pour la fausse gloire, de grandeur d'âme et de support. »

* * *

« ... Quant à vous, hommes légers et turbulents, qui confondiez peut-être la liberté avec la licence, qui comptiez peut-être améliorer votre

sort, par un bouleversement public. Sachez, que nulle part les lois ne sont plus sacrées, plus respectées que chez les peuples libres.

» Pères de famille, gravez profondément en caractères ineffaçables dans le cœur de vos enfants cette belle maxime, que la liberté est le germe et le ressort de toutes les vertus :

» Si vous aimez la patrie, si vous désirez sa durée et sa prospérité, élevez vos enfants à l'aimer pour eux, et à la respecter chez les autres.

» Dites-leurs, que, si jusqu'à présent les différents genres de pouvoirs et l'Autorité Suprême étaient dévolus exclusivement à quelques familles, désormais chaque citoyen, en proportion de ses talents, de sa probité, de son zèle pour le bien public, sera appelé à surveiller les Intérêts du peuple, et à les diriger constamment vers le grand but désiré.

» Travaillez donc à vous survivre; que votre mort ne laisse aucun vuide à la société; que votre place de Citoyen ne soit jamais vacante, mais qu'elle soit remplie dignement par vos descendants.

» Songez que vous seriez impardonnables devant Dieu et devant les hommes, s'il falloit un jour chercher la première cause des troubles, des désordres et de la décadence de votre pays natal dans la mauvaise éducation de vos enfants. »

« ... Et vous, citoyens, qui serez chargés par le peuple d'asseoir sur des bases solides; le grand ouvrage de la Constitution pour le bonheur de la patrie, les Lauriers dont nous désirons voir ceindre vos fronts, ne sont pas ceux que l'on cueille sur un champ de bataille; nous ne demandons pas de vous la gloire qui éblouit, mais celle qui rend tranquille, celle qui procure un bonheur plus doux et plus durable que la grandeur et l'héroïsme. Vous serez fidèles, intègres, et surtout religieux, car la crainte de Dieu est le principe de la sagesse.

» Vous terrasserez l'ambitieux, vous démasquerez l'hypocrite, vous déjouerez l'intrigant, mais vous serez le refuge du pauvre, le protecteur de l'opprimé. D'ailleurs vous repousserez avec vigueur les complots des perfides; ne craignez pas de faire tête à un concitoyen dangereux; Résistez à quinconque chercheroit non à renverser les lois, mais seulement à les éluder; non à vendre la patrie, mais à ne pas lui procurer tout le bonheur qu'elle mérite; non à commettre l'iniquité, mais à supporter ceux qui la commettent. Sachez qu'une molle condescendance seroit aussi fatale à la nouvelle patrie que la trahison et la perfidie. Sachez qu'il nous importerait peu, que vous fussiez bons politiques, si vous étiez mauvais citoyens.

» Regardez donc les emplois qui vous seront confiés, moins du côté de leurs avantages que du côté de leurs devoirs. Suivez, suivez sans détour, les maximes de la justice et de la vérité, et vous porterez au plus haut degré cette douce liberté, dont l'aurore vient de luire sur notre patrie. »

Après ce sermon, on exécuta à l'orgue une symphonie dirigée par le Citoyen Forel, de Bussy et quatre Citoyens chantèrent l'hymne suivant dont les deux premières strophes sont tirées d'un hymne attribué à François de Neufchâteau.

Dieu Créateur suprême essence,
Le ciel plein de ta Majesté,
Le ciel atteste ta puissance,
La terre atteste ta bonté. (bis)
Des astres les disques sublimes
Roulent sous tes pieds glorieux
Et les éclairs de tes cent yeux
Percent les plus profonds abymes,
Brise partout les fers de la captivité.

Dieu bon (bis) donne aux mortels la paix, la Liberté.

En faisant l'homme à ton image,
Tu le fis libre comme toi;
Vouloir le mettre en esclavage,

C'est donc attenter à ta loi. (bis)
Dieu vengeur défends ton ouvrage,
Des entreprises des tyrans,
Tous les hommes sont tes enfants.
Toi seul mérite leur hommage,
Brise partout etc.

Amour sacré de la Patrie,
Conduis dirige notre ardeur,
Liberté, liberté chérie,
Reviens faire notre bonheur, (bis)
Et si la fière tyrannie
Vouloit encore nous asservir,
Nous jurons de te maintenir,
Même aux dépens de notre vie,
Brise les fers etc.

La livraison de mai 1916 de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE et REVUE SUISSE contient les articles suivants :

Marquis Lorenzo d'Adda. La crise des marines militaires. — André Mercier. Pour notre force et notre dignité. (Seconde et dernière partie.) — Vahine Papaa. Une mauvaise nuit. — J. M. Robertson, M. P. La liberté anglaise. — S. Grandjean. La colonisation chrétienne au Congo belge. — Dr Bonjour. La psychologie des foules et la mentalité allemande — D. Baud-Bovy. L'évasion. (Troisième partie). — P.-A. Bridel. Notes sur la campagne du Sud-Ouest africain. (Seconde et dernière partie.) — Les livres : E. de la Harpe et F. Boissonnas, Les Alpes bernoises (W. Ritter). — Ed. Combe, Les chefs-d'œuvre du répertoire (G. Doret). — Chroniques italienne (Francesco Chiesa). — américaine (G. Nestler Tricoche). — suisse allemande (Antoine Guillard). — scientifique (Henry de Varigny). — politique. — Bibliographique.

La Bibliothèque Universelle paraît au commencement de chaque mois par livraison de 200 pages. Pour la Suisse, 20 fr. et 41 fr.

ENTRE PÈRE ET FILS

Une lettre de 114 ans.

Nous devons à l'obligeance d'un de nos lecteurs communication de la lettre ci-dessous d'un père à son fils et datée de « Corselles le 27 May 1802 ». Son tour naïf lui donne un charme tout particulier. Nous en respectons l'orthographe.

Mon cher fils je t'écris ces deux lignes pour te faire savoir l'état de notre malheur, que je me pence bien que tu sais déjà, tu saura que nos vignes son toutes gellée il n'est pas reste une une souche d'exente ny seulement un boi je ne prént pas cueillir une seule grappe de Reisin dans nos vignes. Cette année, les noyé sont tout cuit aussi est presque tout l'autre fruit, les serise il n'en est point resté, ainsi mon fils comme l'on vit que les vignes son gâtée pour quelque année il te faut taché de te procuré un bon Maître pour l'année prochaine et pour les vandange il n'est presque rien de foin par ici on ne croit pas que les graisies aye du mal mais elle son bien petite, je me suis asosié pour la charue avec Jean François Gorion nous avons tous sémoré pour nous avant que daller pour lui il n'a pas encore fait la moitié on ne peut plus y aller parce qu'il est trop sec nous n'avons pas besoin de rien atelé notre poulaine elle n'a servi que pour un jour pour nous. La jénie a fait le vaux il y a huit jour elle est bien bonne, je les ait amodiée à François Robba, j'avait acheté un millier d'échalla qui son déjà à la vigne et je les veux ramené à la maison pour une autre année Samuel Leonnard fait Batisé son garçon dimanche, j'ai tout miné Lauche Moulin il est tout planté de pome de terre, je me pense que la Janoton t'avait dit que nous somme aller prendre les droit de notre Seigneur à Orbe et qu'on les a brulé vers le canal, o moins ne méprise pas les filles de Corselles témoigne leur de lamiété qu'elle n'aye pas lieu de ce venir plaindre de toi par ici comme elle on fait de Louis Dabram à Pierre, ton fillo Isac sest marcher seul je n'ai plus de nouveaux à l'écrire qui mérite ton atantion Jean François favre salue bien sa fille Janoton et toi aussi il ce porte bien tous ceux de chez Jean David te salue bien Les graines ont beaucoup rencherit et les bêtes ont

beaucoup baisé Si nous avons gardé notre cheval jusqu'à présent nous orons perdu trois louis d'or deçu encor davantage tu saluera bien tes maitres et ses filles de Corcelles aussi nous nous portons tous bien chez nous graces à Dieu nous prions Dieu que la présente te trouve de même. Nous te saluons tous mille foi.

Je suis ton affectionné Père
Jean François ***

Cette lettre portait la suscription suivante :

« La Présente soit Rendue à Jaques *** De-meurant chez David Aguët à Savoynt proche Lutry. »

Une chaire de patois. — Un Bourguignon vient de donner un exemple qu'il faut souhaiter voir imiter par les fervents des autres petites patries : M. J.-B. Durandeu donne à l'Université de Dijon une rente perpétuelle de 3000 fr. pour la création à la Faculté des lettres de cette Université, d'une chaire de « littérature et de patois bourguignons ».

COMÉDIENS D'AUTREFOIS

À l'occasion de la visite que nous ont faite, l'autre jour, les artistes de la Comédie Française, voici quelques notes de M. Henri Augu sur les comédiens du temps de Molière :

Un « comédien du roi » n'avait que six francs par jour. C'est ce qui ressort de la quittance que voici, dont l'original fut entre les mains de M. Compenon, de l'Académie française.

« En présence des notaires soussignés, Jean-Baptiste Poquelin de Molière, comédien de la troupe du roi, tant pour lui que pour les autres composant la ditre troupe, déclare avoir reçu comptant de Messire Nicolas Mélaqui, conseiller du roi et trésorier général des menus plaisirs et affaires de sa charge, la somme de cent quarante livres à lui ordonnées pour leur nourriture pendant deux jours qu'ils ont esté à Saint-Germain-en-Laye, pour y représenter, par ordre de Sa Majesté, les comédies de l'Avare et du Tartuffe, à raison de six livres par jour. 7 août 1696.

» POQUELIN DE MOLIÈRE »

Pour ces six francs par jour le « comédien du roi » devait, en outre, donner à Versailles des leçons théâtrales aux jeunes princesses. Il est vrai qu'il avait part aux « distributions » de la maison du roi « Aux comédiens, à chaque représentation, huit pains et un setier de vin de table. » (Etat de la maison du roi.)

Il avait aussi de beaux habits galonnés, un chapeau à plumes et une épée.

Le champ des petits gamins. — On a entrepris récemment à Orges, de notables améliorations de terrains. Cela ne s'est fit pas du premier coup. Mais enfin, on y arriva, et chacun eut lieu de s'en féliciter.

Abordant l'un des propriétaires dont les champs avaient été drainés, le syndic lui demanda :

— Eh bien ! êtes-vous content de votre récolte de pommes de terre ?

— Oh ! extra content, il y en a beaucoup et elles sont grosses comme des petits gamins.

Grand-Théâtre. — Spectacles de la semaine :
Dimanche 14 mai, en soirée, *Madame Butterfly*, tragédie japonaise en 3 actes, musique de Giacomo Puccini.

Mardi 16 mai, à 8 1/2 h. : *La Fille du Régiment*, opéra-comique en 2 actes, musique de Donizetti et *Pailleasse*, drame lyrique en 2 actes, de Leoncavallo.

Kursaal. — Dimanche, en matinée et soirée, lundi et mardi, dernières de *La Cocarde de Mimi Pinson*.

Julien MONNET, éditeur responsable
Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO & Cie.